

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 17/26-0420.03

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Le lundi 20 avril 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT qui prévoit que dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Madame Alexandra MARTIN est présidente de séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Pascal BONNET est nommé secrétaire de séance.

Etaients présents : Françoise CROUSAZ, Clément SUCHET, David REATH, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Marie-Dominique SIMON, Pascal BONNET, Jean Maurice MATHELET, Aline GUZZI, Alexandra MARTIN, Lidia OSINSKA, Jessica CHAVOUTIER, Eddy ALESSIO, Julien EMPIS, Amélie ANDRE.

Etaients excusés : Fabienne BLANC-TAILLEUR qui a donné pouvoir à Françoise CROUSAZ.
Jean-Yves MONNERET, qui a donné pouvoir à Colette GUIGONNET ROUSTAIN.
Maelie BARBIER qui a donné pouvoir à Amélie ANDRE.
Giuseppe PAVIGLIANITI.

Date de la convocation 13 avril 2026

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Le maire indique que l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Une liste est déposée :

Membres titulaires	Membres suppléants
Clément SUCHET	David REATH
Alexandra MARTIN	Fabienne BLANC-TAILLEUR
Julien EMPIS	Pascal BONNET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret, ainsi qu'au dépouillement.
- **ELIT** les membres de la commission d'appel d'offres :
 - **Membres titulaires** : Clément SUCHET, Alexandra MARTIN, Julien EMPIS.
 - **Membres suppléants** : David REATH, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Pascal BONNET.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,
Pascal BONNET.

Bonnet